



(11) Numéro de publication : **0 678 258 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **95400616.9**

(51) Int. Cl.⁶ : **A47B 95/02**

(22) Date de dépôt : **21.03.95**

(30) Priorité : **22.03.94 FR 9403354**

(43) Date de publication de la demande :
25.10.95 Bulletin 95/43

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

(71) Demandeur : **Société des BAGAGES HENRY PIERRE**
Lieudit "La Garenne"
F-27240 Damville (FR)

(72) Inventeur : **Henry, Pierre Félix**
201, rue de la Marne
F-95610 Eragny-sur-Oise (FR)

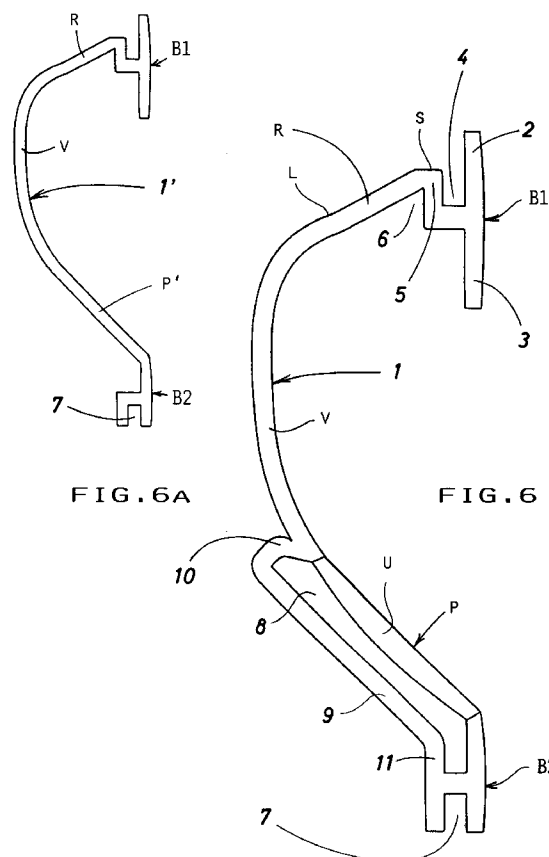
(74) Mandataire : **Devy, Jean-Marie**
17, avenue Paul Adam
F-75017 Paris (FR)

(54) **Poignée, notamment porte-étiquette, pour paroi et paroi, notamment paroi frontale de tiroir, destinée à en être équipée.**

(57) L'invention concerne une poignée, notamment porte-étiquette, pour paroi et la paroi, notamment la paroi frontale d'un tiroir, destinée à en être équipée.

La poignée (1), tronçon d'un profilé extrudé de chlorure de polyvinyle bi-injecté, comprend : une bande frontale (B1), dont la base (3) sert d'appui de préhension et dont la partie haute (2) délimite avec l'épaule (5) d'une rampe (R) une rainure supérieure (4); la rampe (R); une partie concave verticale (V); une partie inclinée (P) à bande transparente (U); une autre bande frontale (B2) à rainure inférieure (7) dont le flanc arrière se raccorde à la jonction des parties (V) et (P) par une paroi (9) formant, avec la bande (U), le logement longitudinal (8) de l'étiquette.

Elle équipe le tiroir par encastrement en clipage des deux rainures (4,5) dans les bords d'une fenêtre de sa paroi frontale.



La présente invention a pour objets une poignée, notamment porte-étiquette, pour paroi et la paroi, notamment une paroi frontale de tiroir, destinée à en être équipée.

La manoeuvre d'un tiroir de meuble étant rendue possible par la préhension d'une poignée dont est pourvue la face frontale du tiroir, seul moyen d'obtenir son ouverture par traction, de nombreuses poignées ont évidemment été proposées.

Abstraction faite de celles seulement constituées d'un bouton, la plupart sont formées d'une anse ou d'une coquille, fixée au tiroir, par rivetage ou vissage de leurs extrémités ou bordures sur la face frontale de celui-ci, que ce tiroir soit en bois, en métal, en matière plastique ou toute autre matière rigide. La poignée est alors protubérante à l'extérieur du tiroir, ce qui offre l'avantage de ne pas diminuer, aux rivets ou écrous éventuels de fixation près, l'espace intérieur utile du tiroir, mais présente l'inconvénient d'augmenter à l'avant ses dimensions extérieures "hors-tout", et d'exposer le tiroir à une ouverture intempestive par "accrochage" de la poignée, inconvénient non négligeable pour les tiroirs de meubles de travail : de bureau ou d'atelier.

Certes, on peut aussi se borner à percer la face frontale du tiroir d'une ouverture oblongue à travers laquelle on passe les dernières phalanges des quatre doigts de la main, en préhension de la paroi de cette face frontale, qui joue le rôle de poignée, entre le pouce et ces quatre doigts de la main. Si l'on s'affranchit ainsi de tout encombrement supplémentaire, tant intérieur qu'extérieur, c'est au prix d'une diminution sensible de la sécurité : même fermé à clé, le tiroir peut être, au moins partiellement, vidé de son contenu à travers cette ouverture oblongue.

Pour pallier cet inconvénient, on peut interdire l'accès à l'intérieur du tiroir, à travers cette ouverture, par la disposition d'une pièce, formant écran, intérieurement au tiroir. Cette pièce, d'un encombrement notable, est fixée à demeure à la face frontale du tiroir par vissage, rivetage ou sertissage, voire, dans le cas de tiroirs métalliques, par soudage, tous agencements qui compliquent la fabrication du tiroir et renchérissent son coût.

Par ailleurs, il est courant de doter les tiroirs des meubles de travail susvisés, qui ont aussi un rôle de classement (de documents ou de pièces), d'étiquettes permettant d'en identifier aussitôt le contenu, soit par adhésion directe et à demeure de l'étiquette sur la face frontale du tiroir, soit amoviblement, en insertion de ladite étiquette dans un cadre rapporté sur cette face frontale, agencement qui complique également la fabrication du tiroir.

On peut citer en outre, au titre de l'art antérieur, des poignées encastrables, prévues pour équiper la paroi frontale d'un tiroir sur laquelle on les monte et qui sont constituées d'un boîtier rigide seulement ouvert sur sa face avant et pourvu de flancs latéraux

rapportés sur le corps du boîtier ou en une seule pièce avec celui-ci, formant alors un tout monobloc. Ces boîtiers, indéformables et inflexibles requièrent des moyens rapportés pour assurer leur encastrement à demeure dans une fenêtre rectangulaire dont est percée ladite paroi aux deux bords parallèles supérieur et inférieur de laquelle la poignée est retenue. Leur section droite présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation et ils sont pourvus d'une bande frontale supérieure, dont la partie supérieure recouvre ledit bord supérieur et dont la base constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée sensiblement plane portant une bande frontale inférieure recouvrant ledit bord inférieur de la fenêtre :

- Dans DE-U-8806453, les deux flancs latéraux sont rapportés sur le corps de la poignée et l'ensemble s'engage d'un bloc dans la fenêtre par rotation en glissement autour de l'arête inférieure de la fenêtre engagée dans une encoche inférieure hémicylindrique du boîtier. En position d'encastrement, des boudins d'élastomère, portés par des gorges auxiliaires, retiennent la poignée dans la fenêtre ;
- Dans GB-A-2234165, les deux flancs latéraux sont d'une seule pièce avec le corps, formant avec celui-ci un tout monobloc qui s'engage dans la fenêtre en rotation autour de l'arête supérieure de la fenêtre, engagée dans une encoche discontinue, à taquets, prévue dans la partie supérieure dudit boîtier. En position d'encastrement, des pattes escamotables, en nombre discret et espacées, viennent retenir la poignée dans la fenêtre.

D'une conception particulièrement avantageuse, la poignée selon l'invention obvie aux inconvénients susmentionnés, ne nécessitant, pour son maintien à la paroi, retenue par les bords supérieur et inférieur de la fenêtre dont cette paroi est percée, aucun des moyens précédemment cités, et limitant son encombrement, par derrière la paroi, au strict minimum, grâce à une configuration ergonomique, sa forme étant adaptée à celle des doigts de la main de l'utilisateur.

Destinée à équiper une paroi, notamment la paroi frontale d'un tiroir, sur laquelle on la monte, retenue par les bords supérieur et inférieur d'une fenêtre rectangulaire dont est percée ladite paroi, cette poignée présente une section droite sensiblement en forme de point d'interrogation, est pourvue d'une bande frontale supérieure dont la partie supérieure recouvre ledit bord supérieur et dont la base constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée sensiblement plane portant une bande frontale inférieure recouvrant ledit bord inférieur.

Elle est caractérisée en ce que, dépourvue de flancs latéraux d'extrémités, elle est exclusivement constituée par un tronçon de profilé, dès lors de section droite strictement uniforme, en matière flexible,

notamment du chlorure de polyvinyle, et comprend d'une part une rainure inférieure continue portée intérieurement par la bande inférieure, pour l'encastrement du bord inférieur, d'autre part, prolongeant ladite partie basse inclinée : une partie médiane concave sensiblement verticale conformée au contour des doigts de la main de l'utilisateur, prolongée par une rampe inclinée dont l'épaule forme le flanc interne d'une rainure supérieure continue délimitée extérieurement par la partie supérieure de la bande frontale supérieure, rampe et épaule qui délimitent un volume prismatique intérieur à la poignée; le tout agencé de manière que, cette poignée étant présentée extérieurement à la fenêtre, sa rainure inférieure à cheval sur le bord inférieur de celle-ci, on l'introduise à travers la fenêtre, en pivotement autour de ce bord et en flexion du profilé par l'appui du bord supérieur de la fenêtre sur la rampe, jusqu'à ce que, ce bord supérieur étant à l'aplomb de la rainure supérieure, celui-ci s'y engage, en encastrement par clipsage de la poignée entre lesdits bords.

Selon sa forme préférée de réalisation, la poignée selon l'invention est conçue pour porter amoviblement une étiquette d'identification du contenu d'un tiroir.

A cette fin, la partie sensiblement plane du tronçon de profilé formant la poignée est constituée d'une bande de matière transparente, notamment une bande de chlorure de polyvinyle transparent solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection, et, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane du tronçon du profilé, délimitant avec cette bande transparente un logement longitudinal mince dans lequel on insère l'étiquette, est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane dont la base, coudée, vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure et dont l'extrémité supérieure vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale, et de sa partie sensiblement plane, oblique.

L'invention a en outre pour objet la paroi destinée à être équipée de cette poignée. Cette paroi (qui est en tôle selon la forme préférée de réalisation de l'invention) est caractérisée en ce que sa surface est percée de ladite fenêtre, d'une forme rectangulaire, à bords supérieur et inférieur parallèles, découpés en arêtes vives.

Selon cette forme préférée de réalisation, cette fenêtre se limite à une simple ouverture rectangulaire, à bords latéraux parallèles, également découpés en arêtes vives.

Une fois la poignée encastrée par clipsage, l'étiquette peut aisément être insérée dans son logement par l'arrière de la paroi, qui reste en communication avec l'extérieur par les deux flancs latéraux, ouverts, de la poignée.

On peut toutefois souhaiter interdire cette

communication entre l'arrière et l'avant de la paroi, notamment pour empêcher le passage de la poussière.

En variantes, et à cette fin, on peut prévoir d'obturer ces deux flancs latéraux de la poignée au moyen de joues obtenues par rabattement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées, au contour correspondant à la section du profilé, dans la tôle de la surface de ladite paroi, ces joues pouvant ou non également obturer les ouvertures latérales du logement de l'étiquette qui, dès lors, ne peut, respectivement peut, être insérée dans son logement par l'arrière de la paroi.

L'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques de celle-ci apparaîtront plus clairement en se référant à la description suivante et au dessin annexé, qui se rapportent aux formes préférées de réalisation de la poignée et de la paroi constituant, celle, frontale, d'un tiroir, et à des variantes, citées à titre d'exemples non-limitatifs.

Au dessin :

- la figure 1 représente, vue de face en perspective cavalière, une poignée selon la forme préférée de réalisation de l'invention,
- la figure 2 représente, vue de dos en perspective cavalière, la poignée représentée à la figure 1,
- les figures 3 et 4 montrent cette même poignée, respectivement de face et de dos, aux dimensions-mêmes de la poignée (échelle 1 : 1),
- les figures 5 et 5A représentent cette même poignée en bout, respectivement selon les lignes V-V et V_A-V_A des figures 3 et 4,
- la figure 6 est un agrandissement notable de la figure 5, permettant de mieux faire ressortir tous les éléments de cette poignée,
- la figure 6_A représente, en bout et à une échelle plus réduite, une variante "aveugle" de la poignée, sans port d'étiquette,
- les figures 7 et 8 représentent, respectivement de face en perspective cavalière et en bout, la poignée, dépourvue de son étiquette, déjà représentée aux figures 1 à 6, en position de préhension par la main de l'utilisateur,
- les figures 9 et 10 montrent en bout cette même poignée équipée de son étiquette, respectivement d'une variante de celle-ci,
- la figure 11 représente, en bout, une variante de cette poignée, équipée d'une loupe cylindrique permettant d'agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette, non représentée,
- la figure 12 montre partiellement la face frontale d'un tiroir équipé d'une poignée selon l'invention,
- la figure 13 représente, poignée enlevée, cette même face frontale du tiroir, selon la forme préférée de réalisation de celui-ci, à fenêtre réduite à une ouverture rectangulaire,

- la figure 14 est une coupe de cette face frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- la figure 15 représente, poignée enlevée, la face frontale du tiroir, selon une première variante de réalisation, "à joues latérales" de sa fenêtre,
- la figure 16 est une coupe de cette dernière face frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- la figure 17 représente, poignée enlevée, la face frontale du tiroir, selon une seconde variante de réalisation, "à joues latérales" de sa fenêtre,
- la figure 18 est une coupe de cette dernière face-frontale équipée de la poignée, selon la ligne A-A de la figure 12,
- les figures 19, 20 et 21 représentent, vues agrandies, en perspective arrière partielle les formes de réalisation déjà montrées en coupes, respectivement aux figures 14, 16 et 18.
- les figures 22 à 25 montrent, en coupe, les quatre phases successives de l'encastrement de la poignée dans la fenêtre de la face frontale du tiroir, par clipsage entre les deux bords inférieur et supérieur de cette fenêtre, seuls éléments de cette fenêtre à y être représentés, la poignée y apparaissant dépourvue d'étiquette.

La poignée pour tiroir selon l'invention est destinée à être montée sur la face frontale T, T' ou T'' du tiroir, retenue par les bords inférieur B et supérieur H d'une fenêtre dont est percée ladite face frontale T, T' ou T'' (figures 12 à 25).

En se référant maintenant aux figures 1 à 8, et tout particulièrement à la figure 6, cette poignée 1, selon la forme préférée de réalisation de l'invention, est constituée d'un tronçon, d'environ 10 cm, découpé à la longueur des doigts de la main (figure 7), de profilé en matière flexible, en l'occurrence du chlorure de polyvinyle (PVC), dont la section droite, telle qu'elle apparaît à la figure 5A, présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation.

Ce tronçon de profilé, comme le profilé lui-même, obtenu par extrusion, comprend successivement (figure 6) de haut en bas : une rainure supérieure 4, dans laquelle vient s'encaster le bord supérieur H de ladite fenêtre et dont le flanc externe est formé par la partie supérieure 2 d'une bande frontale B1 dont la base 3 constitue l'organe de préhension de la poignée 1, tandis que le flanc interne de cette rainure 4 est constitué par l'épaulement 5 d'une rampe inclinée R raccordée à l'épaulement 5 par un méplat longitudinal de sommet S, et délimitant avec ledit épaulement un volume prismatique 6 intérieur à la poignée 1; cette rampe R elle-même; une partie concave, sensiblement verticale V, raccordée à la rampe R par une arête d'inflexion L (voir aussi figures 2 et 4), formant logement des doigts de la main de l'utilisateur et

conformée à leur contour (figure 8), selon une caractéristique ergonomique importante de l'invention; une partie sensiblement plane et inclinée P, respectivement P' (figure 6A); et, enfin une seconde bande frontale B2, parallèle à la première, B1, et portant, vers l'intérieur, sous la partie plane inclinée P, ou P' (figure 6A), une seconde rainure 7, inférieure, dans laquelle vient s'encaster le bord inférieur B de la fenêtre.

En référence aux figures 7 et 8, la partie concave sensiblement verticale V de la poignée 1 est conformée au contour des doigts de la main de l'utilisateur qui viennent s'y loger naturellement (caractéristique ergonomique de la poignée), en limitant au strict minimum (environ 1,5 cm/figures 5 et 5A) la profondeur de la poignée qui n'empiète donc que très peu sur le volume intérieur du tiroir : tandis que le pouce, α , prend appui sur la première bande frontale B1 (figure 7), les deux dernières phalanges de l'index, β , viennent se loger au contact du volume prismatique 6 et de la partie supérieure de la partie concave V, en appui antérieur sur la base 3 de cette bande B1, base 3 qui, pincée entre cet index, β , et le pouce, α , constitue bien l'organe de préhension de ladite poignée.

Alors que les dernières phalanges du majeur, γ , se logent partiellement derrière cette base 3, contre la portion médiane et verticale de la partie concave V, celles de l'annulaire, δ , et de l'auriculaire, ε , s'appliquent respectivement contre la partie sensiblement plane P, ou P' (figure 6A) de la poignée 1, ou 1' (figure 6A) et contre la seconde bande frontale, inférieure B2. La figure 8 montre clairement, en bout de la poignée et de ces doigts, l'utilisation maximale par ces derniers de l'espace intérieur de la poignée.

On notera que, pour la préhension des poignées de tiroirs bas, le pouce restant en appui contre la première bande frontale B1, les dernières phalanges des quatre doigts joints peuvent aussi être logées dans la poignée, orientées de bas en haut, en engagement simultané de leurs quatre extrémités alignées dans le volume prismatique 6.

Ce qui vient d'être décrit s'applique indifféremment à la variante de réalisation (poignée "aveugle") 1' de la poignée selon l'invention, sans port d'étiquette, et dont la partie sensiblement plane P' (figure 6A) relie en une seule pièce extrudée la partie concave sensiblement verticale V et la seconde bande frontale, inférieure, B2, aussi bien qu'à la forme préférée de réalisation 1, porte-étiquette, de la poignée selon l'invention, représentée aux figures autres que la figure 6A et dont les caractéristiques particulières vont maintenant être décrites, notamment en référence à la figure 6 du dessin.

Cette poignée 1 étant conçue pour porter amoviblement une étiquette d'identification du contenu du tiroir équipé de cette poignée, ladite partie sensiblement plane, P, du tronçon de profilé dont elle est formée, est constituée d'une bande de matière transparente, U, en l'occurrence une bande de chlorure de

polyvinyle (PVC) transparent "cristal", solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection. D'autre part, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane P du tronçon de profilé, délimitant avec ladite bande transparente U un logement longitudinal 8, dans lequel on insère l'étiquette (non représentée à la figure 6), est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane 9, dont la base, coudée, 11, vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure 7, et dont l'extrémité supérieure, 10, vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale V, et de sa partie sensiblement plane, oblique P.

La face inférieure de la bande de matière transparente U, intérieure audit logement 8, peut être, conformément au dessin et avantageusement, légèrement bombée, de manière à appliquer, en légère pression, l'étiquette E (figure 9) ou E' (figure 10) contre ladite base longitudinale plane 9 et à prévenir son glissement intempestif, notamment par inertie.

Comme le montre la figure 9, l'étiquette E, plane peut être seulement prévue à la largeur droite du logement ou, en variante montrée à la figure 10, cette étiquette E' peut être prévue pour occuper toute la largeur du logement 8 et présenter alors, à l'instar dudit logement 8, un coude X.

En variante, représentée à la figure 11, la surface supérieure de ladite bande de matière transparente est légèrement bombée, formant loupe cylindrique G, pour agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette E ou E' (poignée 1a).

En variante également, cette matière transparente peut être teintée dans sa masse, indépendamment de la couleur de l'étiquette E ou E', afin d'augmenter la variété de la poignée.

En référence, maintenant, aux figures 12 à 21, le tiroir, aussi objet de l'invention en tant qu'il est destiné à être équipé de la poignée précédemment décrite et à y être adapté, présente, selon sa forme préférée de réalisation, une face frontale T, T' ou T'' en tôle, percée d'une fenêtre, de forme rectangulaire, à la largeur de la poignée (figure 12).

Sous sa forme la plus simple (figures 12, 13, 14 et 19), cette fenêtre consiste en une simple ouverture rectangulaire, à bords inférieur B, supérieur H et latéraux C et C', deux à deux opposés parallèles, découpés en arêtes vives, à l'emporte-pièce, dans la face frontale T du tiroir (figure 13).

Les figures 14 et 19 montrent d'une part qu'il est alors possible d'insérer l'étiquette E dans son logement 8 par l'intérieur du tiroir, d'autre part que l'intérieur du tiroir reste alors en communication avec l'extérieur, par les flancs latéraux, ouverts, de la poignée 1.

Si l'on souhaite interdire cette communication, on peut avoir recours, entre autres, à l'une des deux variantes suivantes.

Selon une première variante (figures 12, 15, 16 et 20), les deux bords inférieur B et supérieur H restant découpés en arêtes vives, les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles J et J', obtenues par rabattement à 90°, vers l'intérieur du tiroir, de deux découpes symétriques pratiquées dans sa face frontale T', au contour complet du profilé, pris entre les niveaux des bords supérieur H et inférieur B de la fenêtre, ce rabattement s'effectuant selon les deux lignes de pliage 12 et 12' à l'écartement de la largeur de la poignée, et ces deux joues J et J' obturant latéralement la totalité du profilé compris entre ces deux niveaux, dont le logement 8 dans lequel, dès lors, doit être insérée l'étiquette E ou E' avant encastrement de la poignée 1 dans cette fenêtre.

Selon une seconde variante (figures 12, 17, 18 et 21), les deux bords inférieur B et supérieur H restant découpés en arêtes vives, les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles K et K', obtenues par rabattement à 90°, vers l'intérieur du tiroir, et selon les deux lignes de pliage 13 et 13' à l'écartement de la largeur de la poignée, de deux découpes symétriques pratiquées dans sa face frontale T'', au contour du profilé pris entre les niveaux des bords supérieur H et inférieur B de la fenêtre, à l'exception des ouvertures latérales dudit logement 8 dans lequel, dès lors, peut être insérée l'étiquette E, par l'intérieur du tiroir, après encastrement de la poignée 1 dans cette fenêtre.

La totalité des éléments qui viennent d'être décrits sont agencés de manière que la poignée 1 (ou 1', 1a), étant présentée extérieurement à la fenêtre, inclinée, sa rainure inférieure 7 à cheval sur le bord inférieur B de cette fenêtre, comme montré à la figure 22, ladite poignée soit alors introduite à travers la fenêtre, en pivotement, dans le sens de la flèche "f1", autour de ce bord inférieur B, d'abord jusqu'à butée de l'arête d'inflexion L (figure 23) contre le bord supérieur H de la fenêtre, puis, par poussée dans le sens de la flèche "f2" (figure 24) et en flexion dudit profilé par l'appui du bord supérieur H de la fenêtre sur ladite rampe R, jusqu'à ce que (figure 25) le bord supérieur H de la fenêtre étant à l'aplomb de ladite rainure supérieure 4, ce bord H s'y engage, en encastrement par clipsage de la poignée entre les deux bords, inférieur B et supérieur H, de la fenêtre.

Ainsi encastree dans la fenêtre du tiroir, sans recours à la moindre pièce de fixation, contrairement à ce qui se produit pour les poignées de l'art antérieur citées au préambule, la poignée peut, le cas échéant, en être extraite, mais de façon volontaire, depuis l'intérieur du tiroir, par une flexion du profilé, dégageant le bord supérieur H de la fenêtre de la rainure supérieure 4, et poussée hors la fenêtre, ce qui exclut toute extraction intempestive, notamment le tiroir fermé.

Outre l'équipement de la face frontale d'un tiroir, ce qui reste son utilisation principale, compte tenu de

la possibilité qu'elle offre, en porte-étiquette, d'en indiquer le contenu, la poignée selon l'invention peut naturellement tout aussi bien équiper toutes sortes de parois, notamment métalliques, en vue d'en permettre la manoeuvre.

Ainsi, la paroi selon l'invention peut constituer une telle face frontale d'un tiroir, manoeuvré par la poignée, selon la direction perpendiculaire à la paroi.

Cette paroi peut aussi constituer la face frontale d'une porte à gonds, notamment la porte d'une armoire, ou celle d'un placard d'atelier. La poignée peut alors y être montée horizontalement, comme représenté à la figure 3, ou, mieux, verticalement comme elle apparaît à la planche VII/12 (figure 12) du dessin. Equipant la porte d'un casier de vestiaire, la poignée porte-étiquette selon l'invention permet l'identification de son utilisateur, nominativement ou par l'inscription d'un numéro.

Cette paroi peut aussi constituer la face frontale d'une porte ou cloison coulissante, ou le montant d'un rideau coulissant, le corps de la poignée venant se loger entre cette face frontale et la face opposée de la porte ou cloison coulissante, respectivement dans le montant du rideau coulissant.

Ladite paroi peut aussi constituer l'un des deux flancs latéraux d'un meuble, portable grâce à deux exemplaires de la poignée selon l'invention, disposés horizontalement comme montré à la figure 3, chacun de ces deux exemplaires, en vis-à-vis de l'autre, étant porté par l'un de ces deux flancs latéraux.

Enfin, les formes de réalisation et les variantes de la poignée et de la paroi selon l'invention qui viennent d'être décrites en référence au dessin annexé, n'ayant été citées qu'à titre d'exemples non-limitatifs, l'homme de l'art pourra apporter à celles-ci toutes modifications de forme ou de détail qu'il jugera utiles ou en remplacer tout ou partie des éléments constitutifs par des équivalents, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Poignée pour paroi, notamment la paroi frontale d'un tiroir, sur laquelle on la monte, retenue par les bords parallèles supérieur et inférieur d'une fenêtre rectangulaire dont est percée ladite paroi, poignée dont la section droite présente sensiblement la forme d'un point d'interrogation et qui est pourvue d'une bande frontale supérieure (B1), dont la partie supérieure (2) recouvre ledit bord supérieur et dont la base (3) constitue l'organe de préhension de la poignée, ainsi que d'une partie basse inclinée sensiblement plane (P,P') portant une bande frontale inférieure (B2) recouvrant ledit bord inférieur (B); **caractérisée** en ce que, dépourvue de flancs latéraux d'extrémités, elle est exclusivement constituée par un tronçon de pro-

filé, dès lors de section droite strictement uniforme, en matière flexible, notamment du chlorure de polyvinyle, et comprend d'une part une rainure inférieure continue (7) portée intérieurement par la bande inférieure (B2), pour l'encastrement du bord inférieur (B), d'autre part, prolongeant ladite partie basse inclinée: une partie médiane concave sensiblement verticale (V) conformée au contour des doigts de la main de l'utilisateur, prolongée par une rampe inclinée (R) dont l'épaule-ment (5) forme le flanc interne d'une rainure supérieure continue (4) délimitée extérieurement par la partie supérieure (2) de la bande frontale supérieure (2), rampe (R) et épaule-ment (5) qui délimitent un volume prismatique (6) intérieur à ladite poignée (1); le tout agencé de manière que, cette poignée étant présentée extérieurement à la fenêtre, sa rainure inférieure (7) à cheval sur le bord inférieur (B) de celle-ci, on l'introduise à travers la fenêtre, en pivotement autour de ce bord (B) et en flexion du profilé par l'appui du bord supérieur (H) de la fenêtre sur la rampe (R), jusqu'à ce que, ce bord supérieur (H) étant à l'aplomb de la rainure supérieure (4), celui-ci s'y engage, en encastrement par clipsage de la poignée (1) entre lesdits bords.

2. Poignée pour paroi selon la revendication 1, **caractérisée** en ce que, cette poignée (1) étant conçue pour porter amoviblement une étiquette (E,E') d'identification du contenu d'un tiroir, ladite partie sensiblement plane (P) du tronçon de profilé est constituée d'une bande de matière transparente (U), notamment une bande de chlorure de polyvinyle transparent solidaire du reste du profilé et venue d'une pièce avec celui-ci par extrusion en bi-injection, et que, parallèlement à et sous cette partie sensiblement plane (P) du tronçon de profilé, délimitant avec cette bande transparente (U) un logement longitudinal mince (8) dans lequel on insère l'étiquette (E,E'), est prévue dans le profilé une paroi longitudinale plane (9), dont la base, coudée (11), vient prolonger vers le haut le flanc arrière de ladite rainure inférieure (7) et dont l'extrémité supérieure (10) vient se raccorder au reste du profilé au niveau de la jonction de sa partie concave, sensiblement verticale (V), et de sa partie sensiblement plane, oblique (P).
3. Poignée selon la revendication 2, **caractérisée** en ce que la face inférieure de la bande de matière transparente (U), intérieure audit logement (8), est légèrement bombée, de manière à appliquer, en légère pression, l'étiquette (E,E') contre ladite base longitudinale plane (9) et à prévenir son glissement intempestif, notamment par inertie.

4. Poignée selon l'une, quelconque, des revendications 2 et 3, **caractérisée** en ce que la face supérieure de la bande de matière transparente est légèrement bombée, formant loupe cylindrique (G), pour agrandir la vision des inscriptions portées par l'étiquette (E,E'). 5
5. Poignée selon l'une, quelconque, des revendications 2 à 4, **caractérisée** en ce que ladite matière transparente est teintée dans sa masse, indépendamment de la couleur de l'étiquette (E,E'), afin d'augmenter la variété de ladite poignée. 10
6. Poignée selon l'une, quelconque, des revendications 2 à 5, **caractérisée** en ce que l'étiquette (E'), étant prévue pour occuper toute la largeur dudit logement (8), elle présente, à l'instar de ce logement (8), un coude (X). 15
7. Paroi destinée à être équipée d'une poignée selon l'une, quelconque, des revendications 1 à 6, **caractérisée** en ce que les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles (J,J'), obtenues par rabatement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées dans la surface (T') de la paroi, au contour complet du profilé, pris entre les niveaux des bords supérieur (H) et inférieur (B) de la fenêtre, ces deux joues obturant latéralement la totalité du profilé compris entre ces deux niveaux, dont le logement (8) dans lequel doit être insérée l'étiquette (E,E') avant encastrement de la poignée (1) dans cette fenêtre. 20
25
30
8. Paroi destinée à être équipée d'une poignée selon l'une, quelconque, des revendications 1 à 6, **caractérisée** en ce que les deux bords latéraux de ladite fenêtre sont constitués par deux joues parallèles (K,K'), obtenues par rabatement à 90° de deux découpes symétriques pratiquées dans la surface (T'') de la paroi, au contour du profilé pris entre les niveaux des bords supérieur (H) et inférieur (B) de la fenêtre, à l'exception des ouvertures latérales dudit logement (8) dans lequel, dès lors, peut être insérée l'étiquette (E), par derrière ladite paroi, après encastrement de la poignée dans la fenêtre de celle-ci. 35
40
45
9. Paroi à bords latéraux de fenêtre en arêtes vives ou selon l'une, quelconque, des revendications 7 et 8, **caractérisée** en ce qu'elle constitue la face frontale d'une porte à gonds, notamment la porte d'une armoire, d'un placard d'atelier ou d'un casier de vestiaire. 50
55
10. Paroi à bords latéraux de fenêtre en arêtes vives ou selon l'une, quelconque, des revendications 7 et 8, **caractérisée** en ce qu'elle constitue la face frontale d'une porte de cloison, ou le montant d'un rideau, coulissants.
11. Paroi à bords latéraux de fenêtre en arêtes vives ou selon l'une, quelconque, des revendications 7 et 8, **caractérisée** en ce qu'elle constitue un des deux flancs latéraux d'un meuble, portable grâce à deux exemplaires de ladite poignée, chacun porté, en vis-à-vis de l'autre, par l'un de ces deux flancs latéraux.

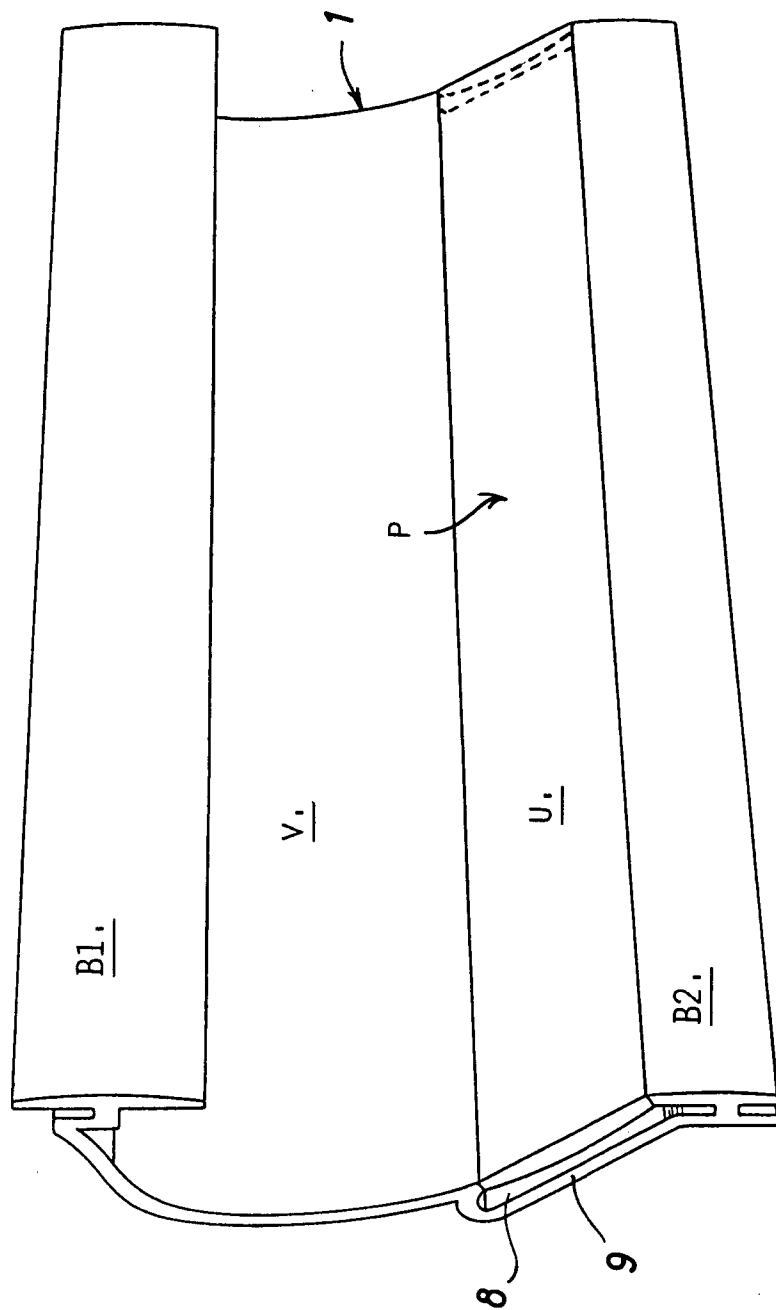


FIG. 1

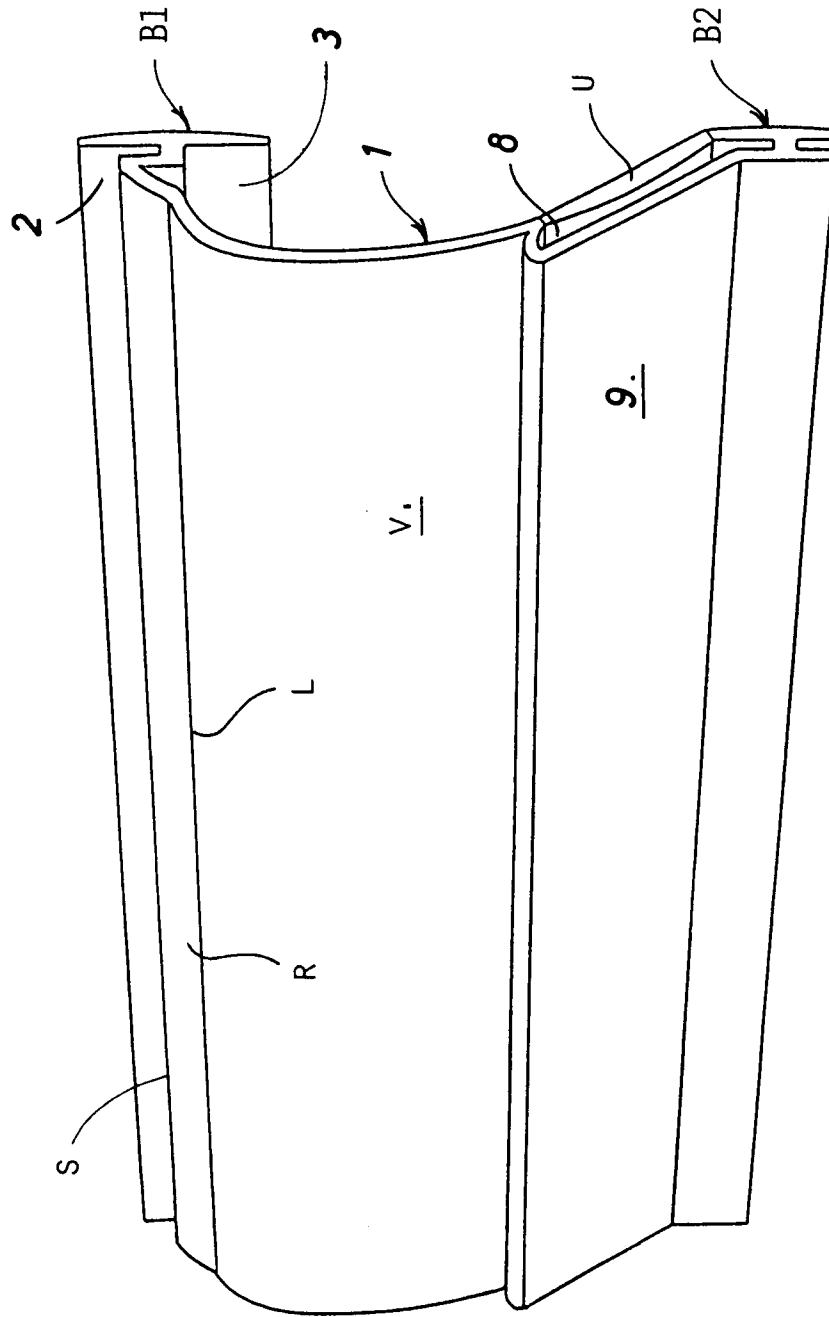
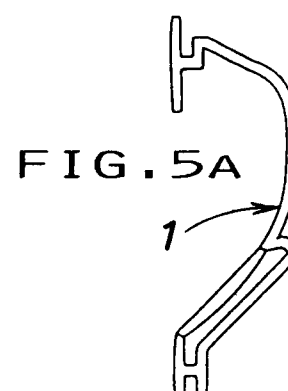
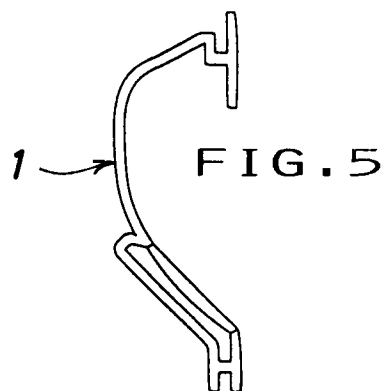
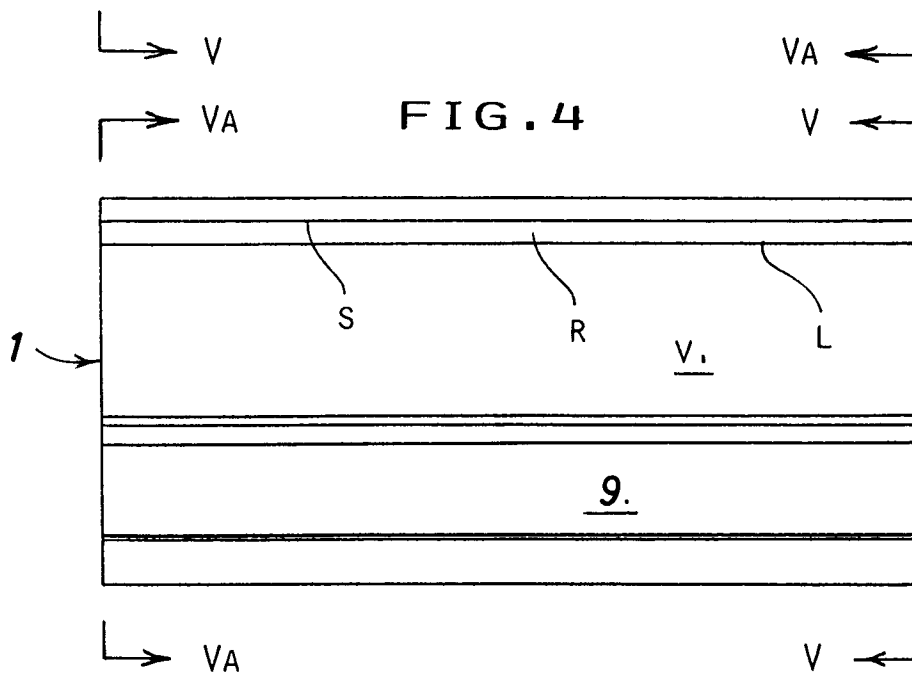
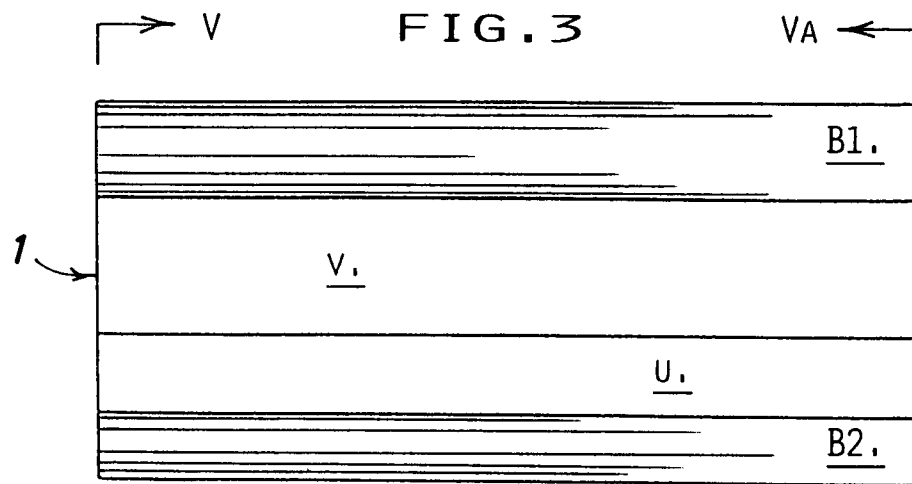


FIG. 2



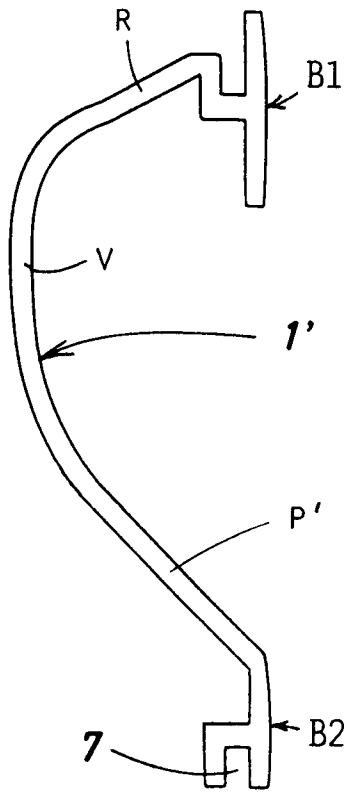


FIG. 6A

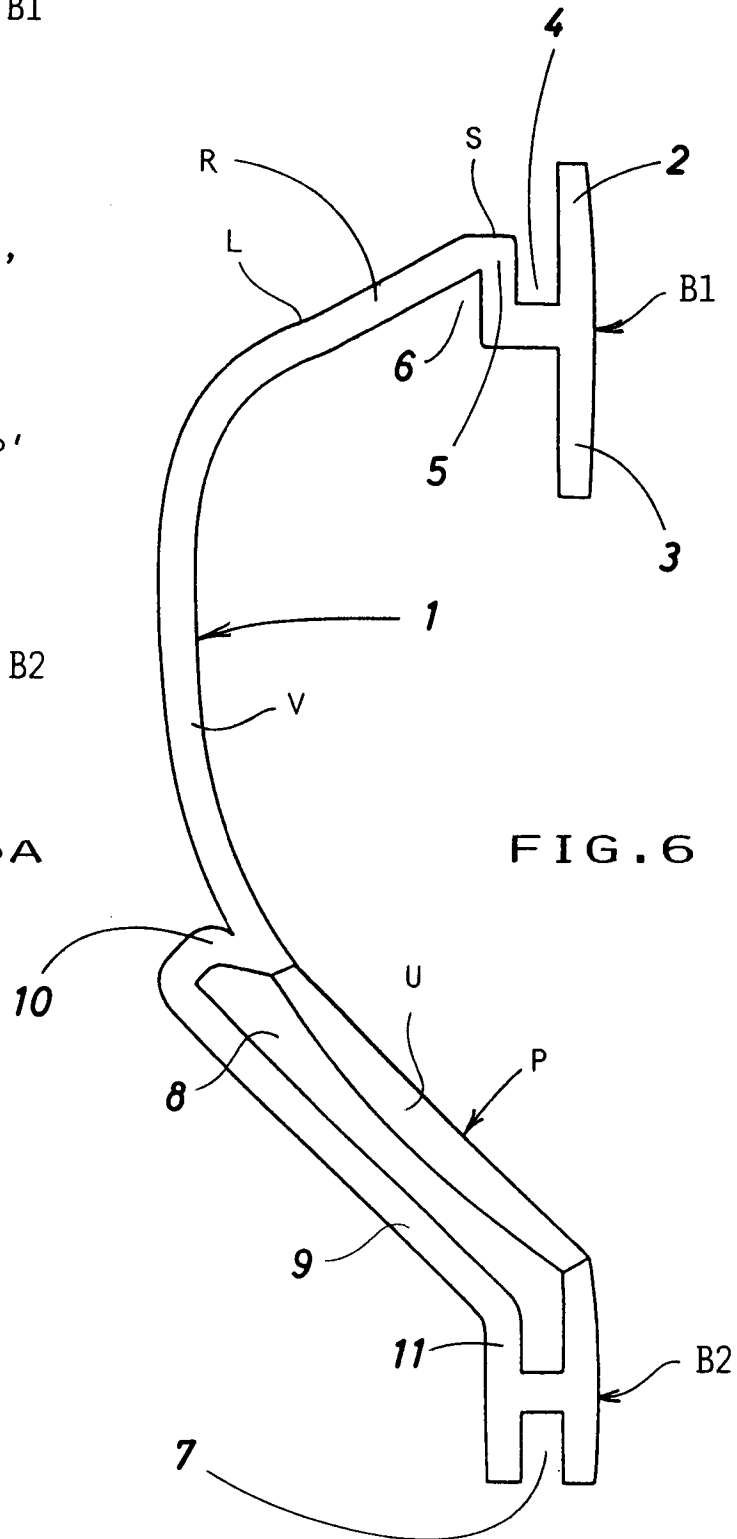


FIG. 6

FIG. 7

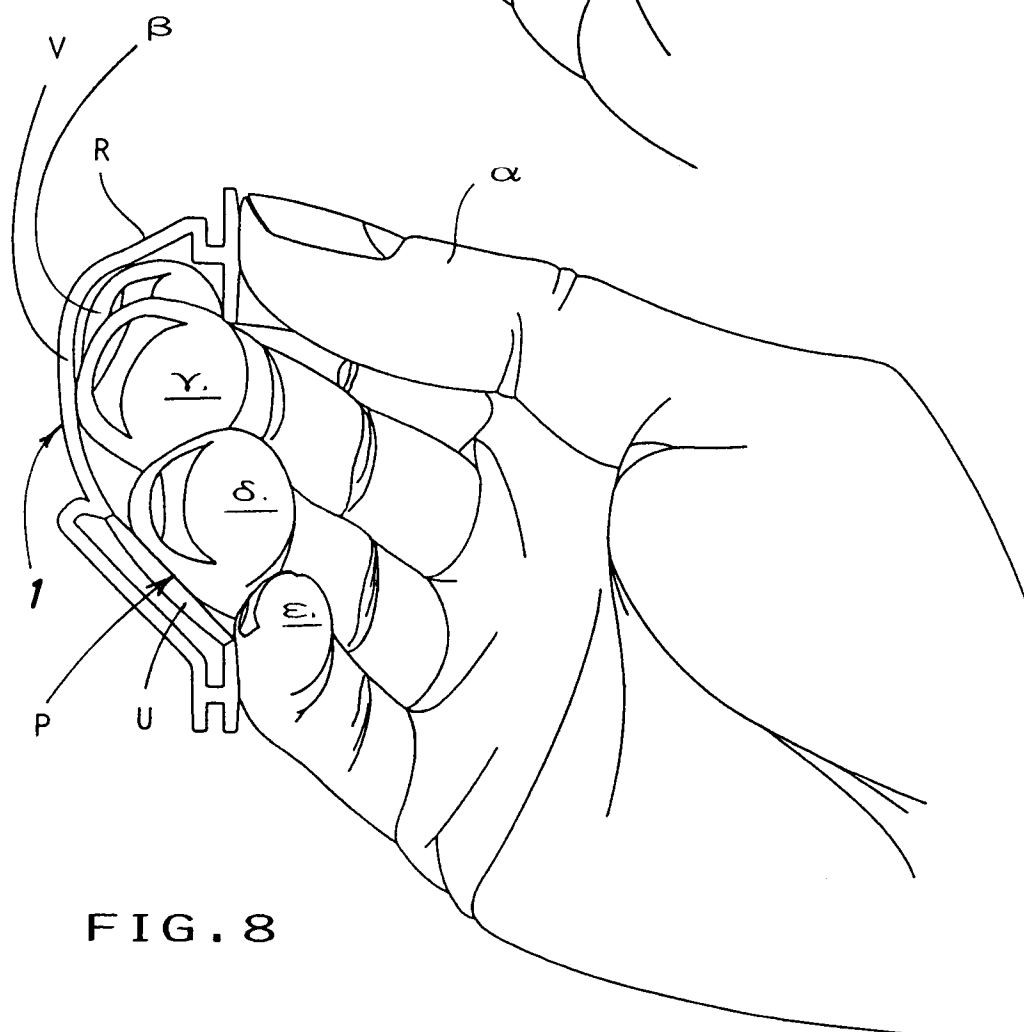
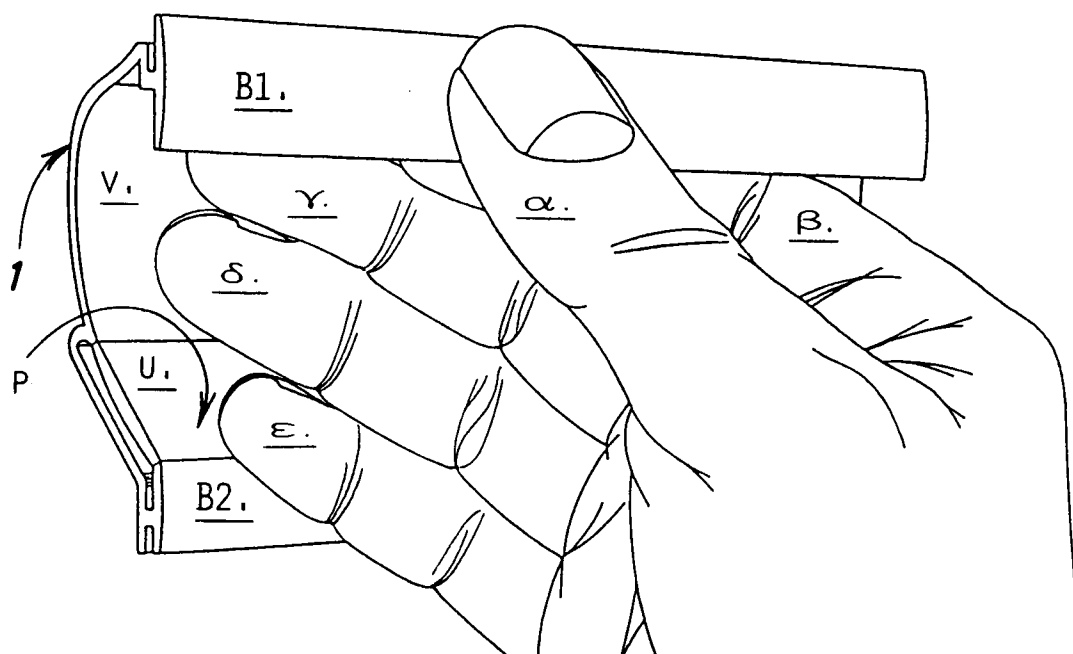
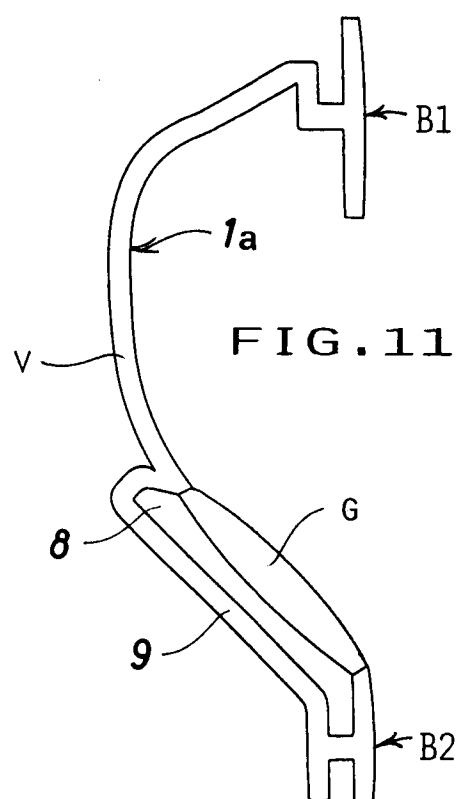
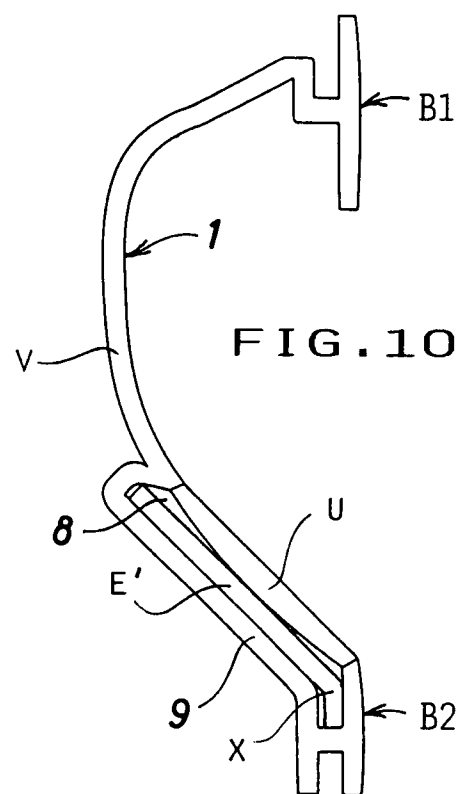
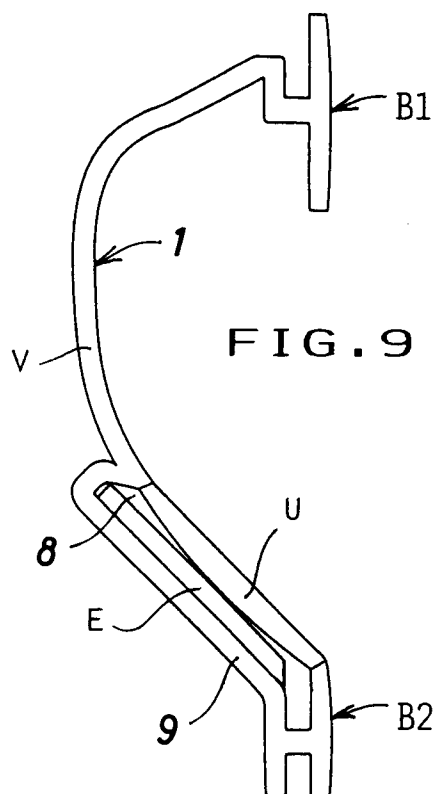


FIG. 8



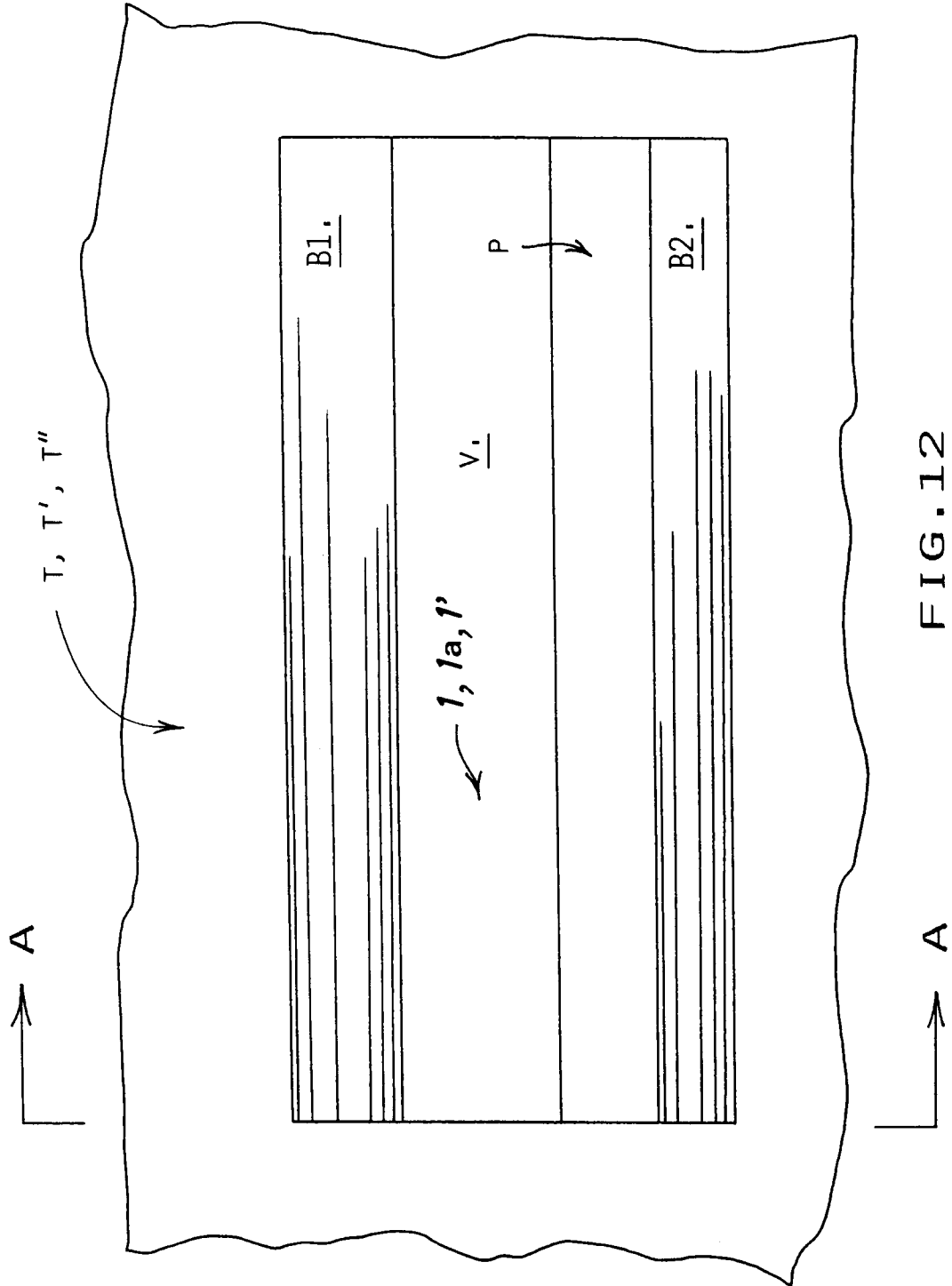


FIG. 12

FIG. 14

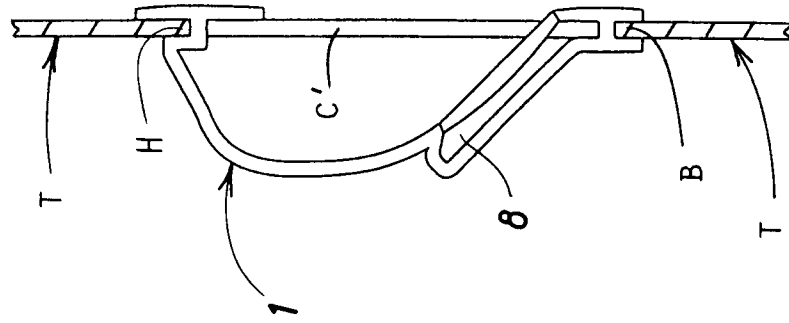


FIG. 13

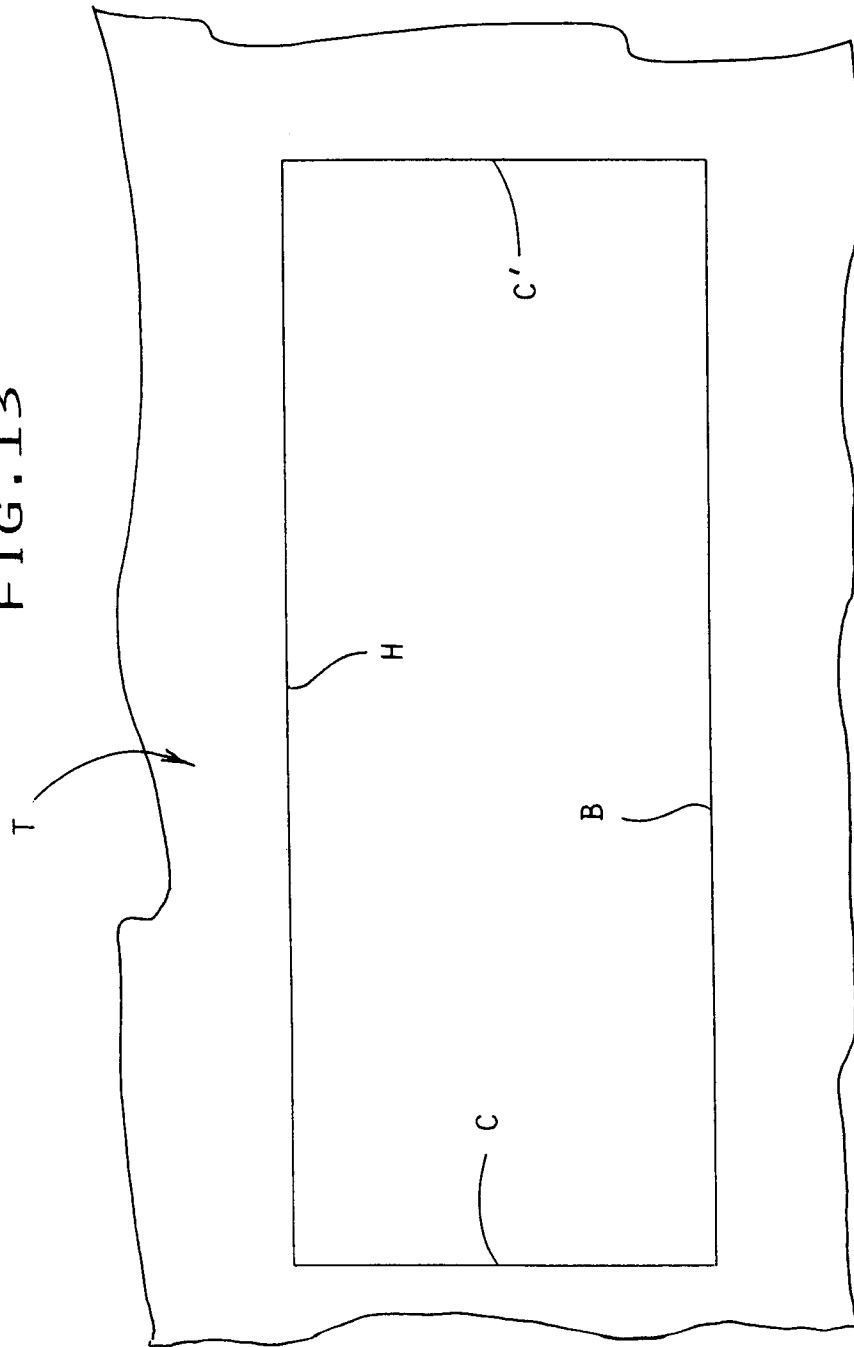


FIG. 16

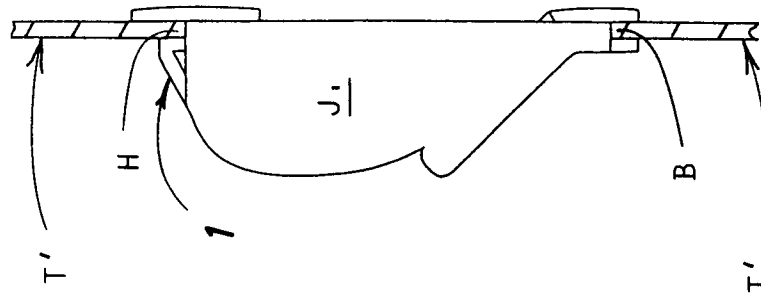


FIG. 15

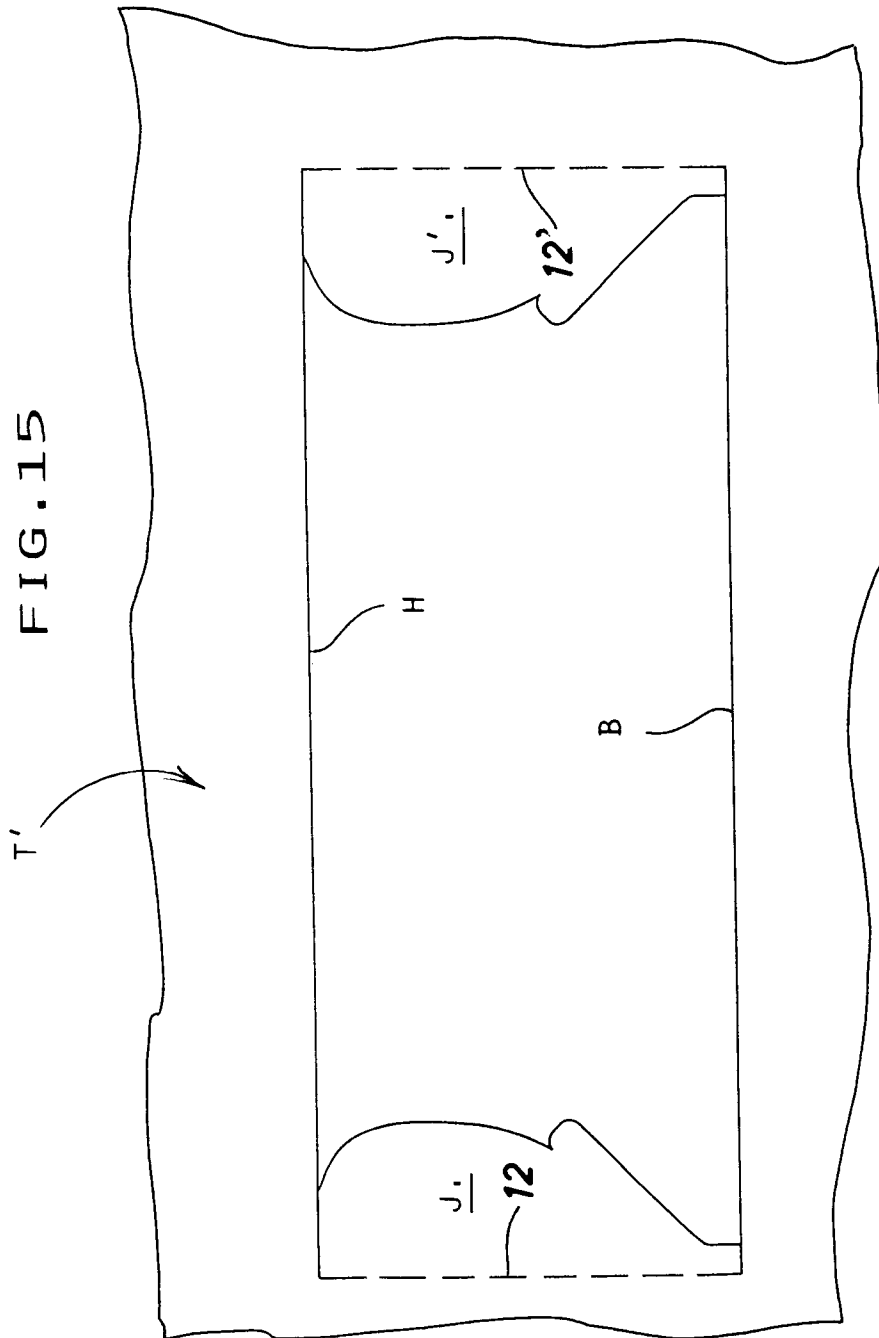


FIG. 18

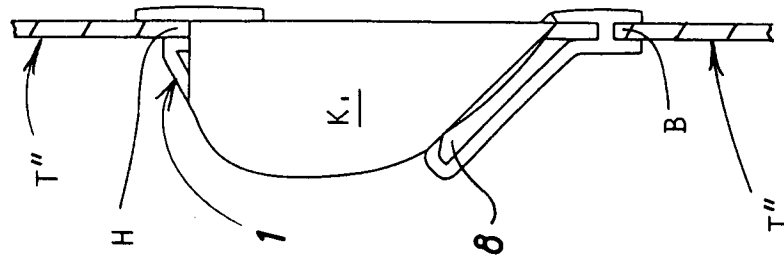


FIG. 17

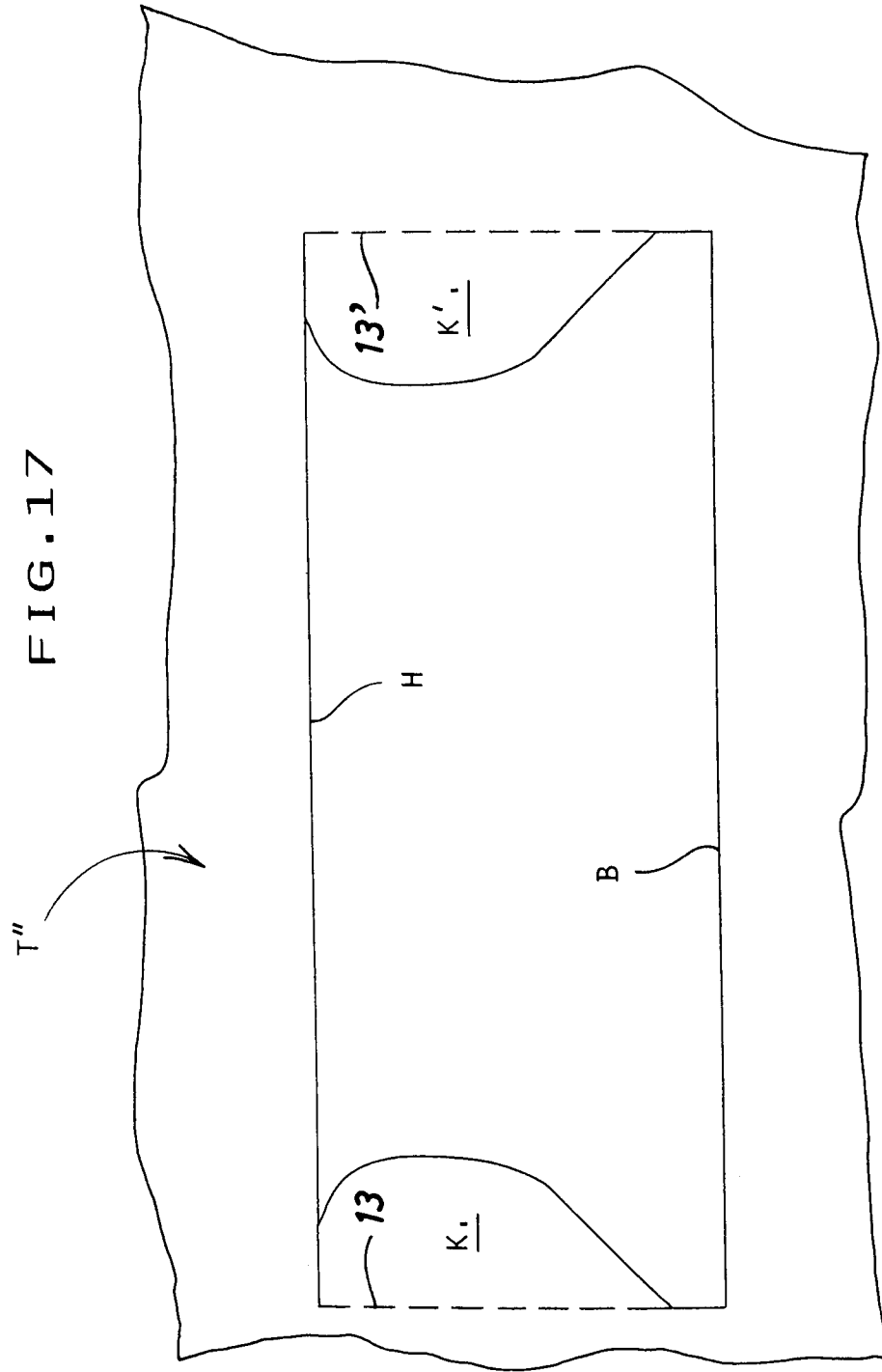


FIG. 20

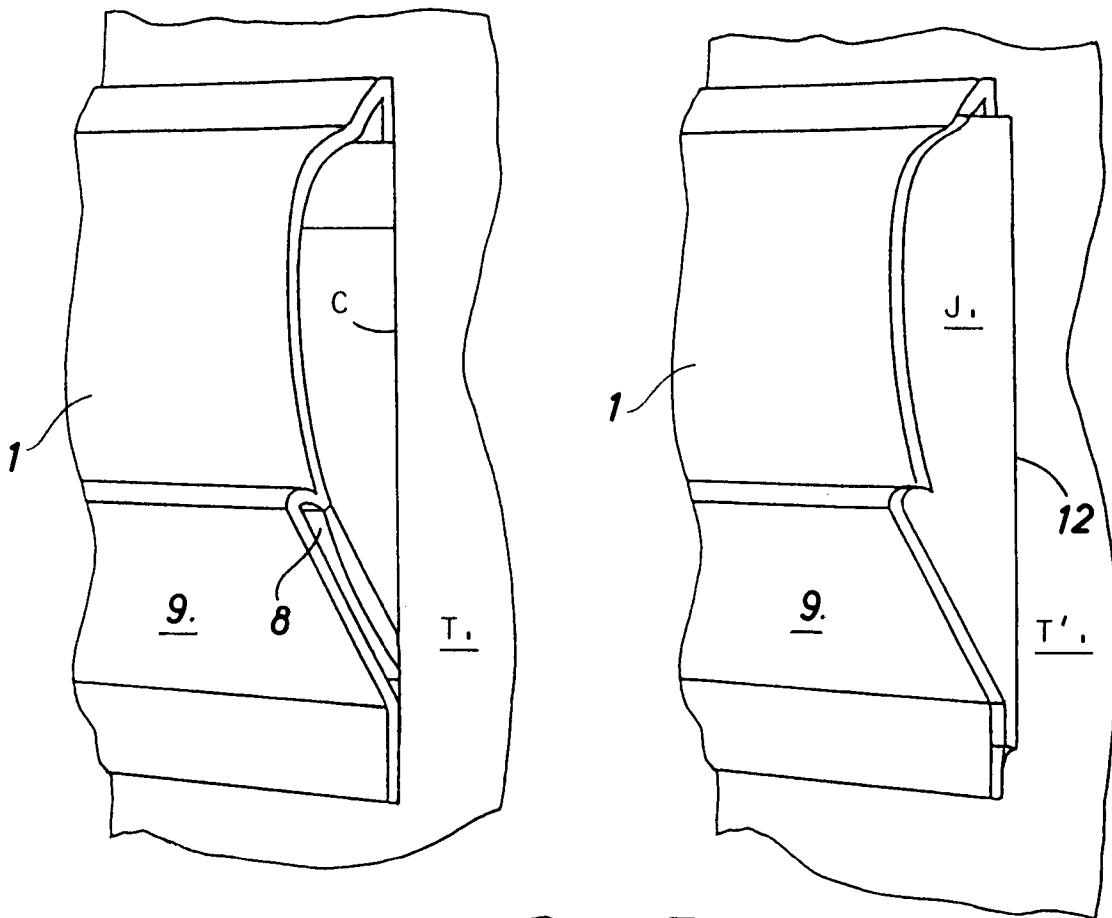


FIG. 19

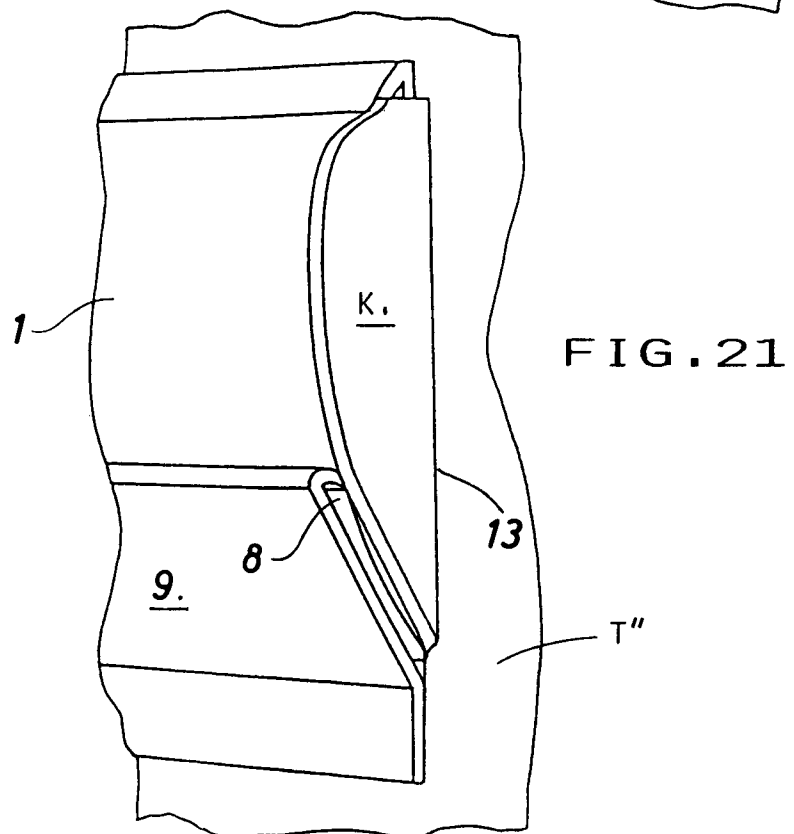
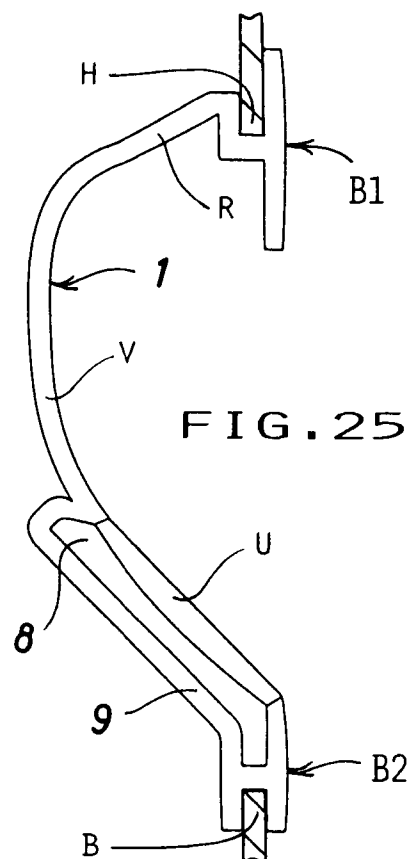
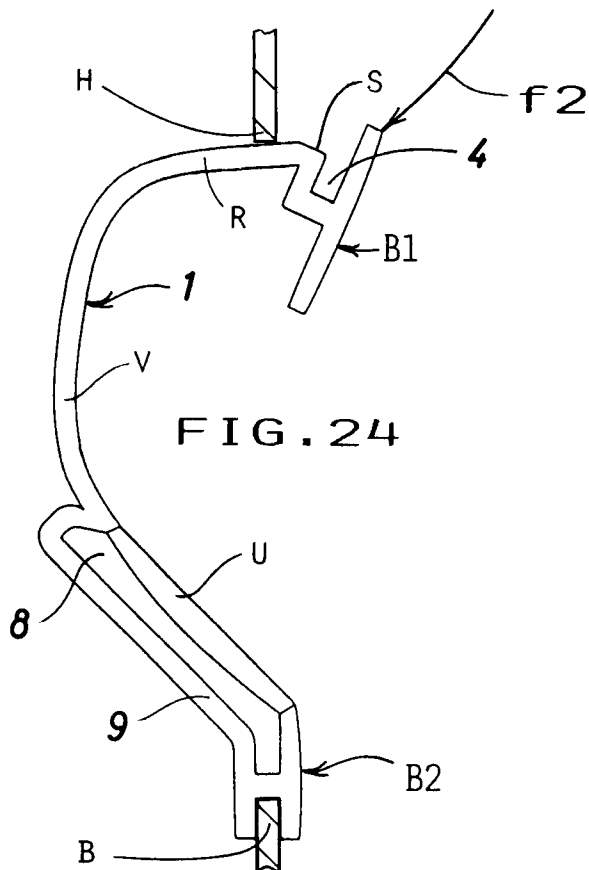
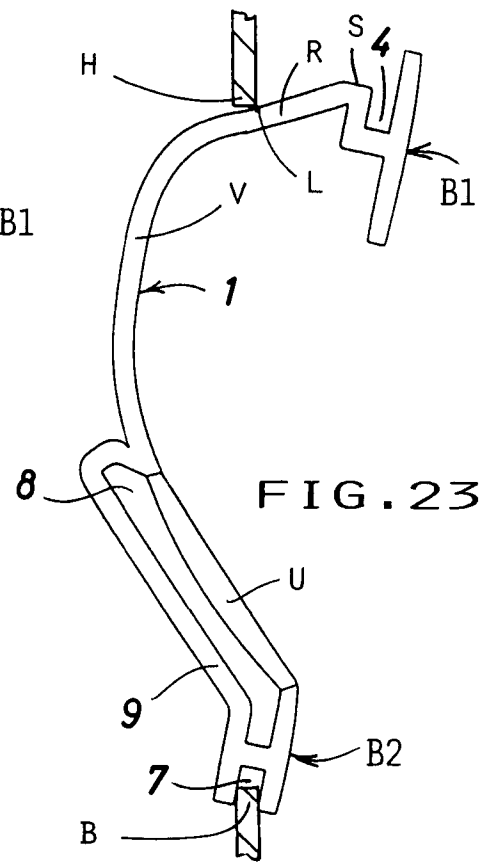
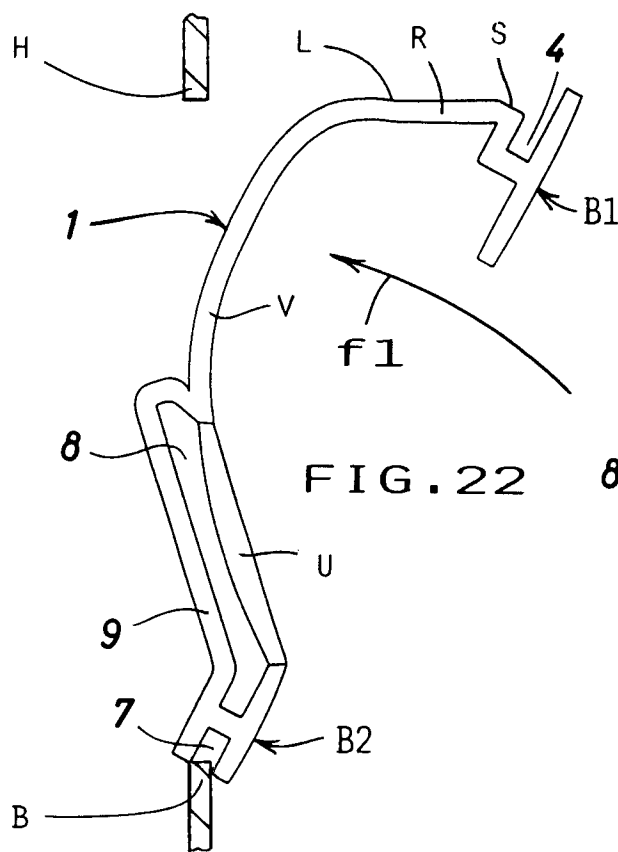


FIG. 21





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0616

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	DE-U-88 06 453 (ROHDE & SOHN GMBH + CO KG) * le document en entier * ---	1,7,8,11	A47B95/02
X	GB-A-2 234 165 (SOUTHCO INC) * le document en entier * -----	1,7,8,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47B G09F A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 Juillet 1995	Examineur Noesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)